

Fiche de données de sécurité

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE
Date / mise à jour le: 12.09.2005 Version: 4.5
Produit: **BINGO**

615 00 H
(30058326/SDS_CPA_BE/FR)
date d'impression 12.07.2006

1. Identification de la substance/préparation et de la société

BINGO

Utilisation: produit phytosanitaire, herbicide

Numéro d'enregistrement: 9134/B

Société:
BASF BELGIUM N.V./S.A.
Terhulpsesteenweg 178 / 178, Chaussée de La Hulpe
1170 BRUSSEL/BRUXELLES
Téléphone: 02/373.25.83

Renseignements en cas d'urgence:
Téléphone: +49-1802273 112
Téléfax numéro: +49-621-60-92664

2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, herbicide, concentré émulsionnable (EC)

Composants dangereux

Cinidon-éthyl
Teneur (W/W): 19,1 %
Numéro CAS: 142891-20-1
Symbole(s) de danger: Xi, N
Phrase(s)-R: 43, 50/53

Solvant naphta
Teneur (W/W): >= 68,6 % - <= 72,2 %
Numéro CAS: 64742-94-5
Numéro-CE: 265-198-5
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 40, 65, 66, 67, 51/53

dodécylbenzènesulfonate de calcium dans le 2-éthylhexanol
Teneur (W/W): >= 3,42 % - <= 4,2 %
Symbole(s) de danger: Xi
Phrase(s)-R: 38, 41

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

3. Identification des dangers

Irritant pour la peau.
Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Risque de lésions oculaires graves.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4. Premiers secours

Indications générales:
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Retirer les vêtements souillés. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Après inhalation:
Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:
Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:
Se rincer aussitôt la bouche et boire de l'eau abondamment, éviter de faire vomir, secours médical.

Indications pour le médecin:
Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:
eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, extincteur à poudre

Risques particuliers:
monoxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:
Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Oter immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Mesures de protection de l'environnement:
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:
Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).
Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.
Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Le produit est combustible. Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.
Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:
Durée de stockage: 24 Mois

Protéger des températures inférieures à : -5 °C
Le produit peut cristalliser en dessous de la température limite.
Protéger des températures supérieures à : 40 °C
Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour durée prolongée.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:
Protection respiratoire en cas de dégagement de gaz/de vapeurs. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz EN 141 type A (gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C)).

Protection des mains:
Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:
Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (DIN-EN 465)

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique: liquide
Couleur: jaune
Odeur: aromatique(s), odeur forte

Température de solidification: env. -5 °C

Point d'éclair: 100 °C
Température d'auto-inflammation: 460 °C

Densité: env. 1,05 g/cm3
(20 °C)

Solubilité dans l'eau: émulsifiable
Tension superficielle: 33,2 mN/m
(25 °C)
env. 36,1 mN/m
(20 °C; 0,2 %)

Viscosité dynamique: env. 15,1 mPa.s
(20 °C)
Viscosité, cinématique: 6,8 mm2/s
(40 °C)

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:
Pas de produits à éviter connus.

Réactions dangereuses:
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

DL50/par voie orale/rat: env. 3.000 mg/kg

CL50/par inhalation/rat: > 5,8 mg/l / 4 h

DL50/par voie cutanée/rat: > 4.000 mg/kg

Irritation primaire cutanée/lapin: Irritant.

Irritations primaires des muqueuses/lapin: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation/cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Autres informations:

Données relatives à : Solvant naphta
Expériences chez l'homme:
perte de conscience, irritation cutanée, irritations des muqueuses, séquelles des poumons:

Indications complémentaires:

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:
Oncorhynchus mykiss/CL50 (96 h): 5,0 mg/l

Invertébrés aquatiques:
Daphnia magna/CE50 (48 h): 4,72 mg/l

Plantes aquatique(s):
Pseudokirchneriella subcapitata/CE50 (72 h): < 1 mg/l

Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination

Evaluation: Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou inciné dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient: SOLVANT NAPHTA, CINIDON-ETHYL 19%)

RID	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient: SOLVANT NAPHTA, CINIDON-ETHYL 19%)

Transport fluvial intérieur

ADNR	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient: SOLVANT NAPHTA, CINIDON-ETHYL 19%)

Transport maritime

IMDG/GGVSee	:	Classe	9
		Groupe d'emballage	III
		Numéro ONU	3082
		Polluant marin	YES
		Dénomination technique exacte	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains SOLVENT NAPHTHA, CINIDON-ETHYL 19%)

Transport aérien

OACI/IATA	:	Classe	9
		Groupe d'emballage	III
		Numéro ONU	3082
		Dénomination technique exacte	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains SOLVENT NAPHTHA, CINIDON-ETHYL 19%)

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

Directives UE:

Symbole(s) de danger

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R38	Irritant pour la peau.
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67	L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge. :

Symbole(s) de danger

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R38	Irritant pour la peau.
R40 (ancien)	Possibilité d'effets irréversibles.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23.1	Ne pas respirer les aérosols.
S24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Classification / étiquetage conforme à la réglementation du Grand-Duché du Luxembourg:

Symbole(s) de danger

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23.3	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: SOLVANT NAPHTA, CINIDON-ETHYL

Classification selon le Comité d'agréation des pesticides à usage agricole (Belgique)

Classe de toxicité B	les pesticides à usage agricole non repris dans la classe A et rentrant dans l'une des catégories de danger 'nocif', 'irritant', 'sensibilisant'. Ils ne peuvent être vendus que par des vendeurs agréés.

classification selon la commission d'agrément de produits pharmaceutiques (LUX)

Classe B (LUX)	les pesticides à usage agricole non repris dans la classe A et rentrant dans l'une des catégories de danger 'nocif', 'irritant'.

Le produit contient: cinidon-éthyl
Peut déclencher des réactions allergiques.

Autres prescriptions

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 2 sous 'Composants dangereux'.

Xi	Irritant.
N	Dangereux pour l'environnement.
Xn	Nocif.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67	L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.